



SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE
Société Anonyme de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Paris la Défense – 41, rue du Capitaine Guynemer – 92925 LA DEFENSE cedex – Site : www.fiducial.fr

**CENTRE SOCIAL CULTUREL ET SPORTIF
DE HAUTE-CHARENTE**

**Association Loi 1901
39, rue du 8 mai
16 270 ROUMAZIERES-LOUBERT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**CENTRE SOCIAL CULTUREL ET SPORTIF
DE HAUTE-CHARENTE**

Association Loi 1901

**Siège social : 39, rue du 8 mai
16270 ROUMAZIÈRES-LOUBERT**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CSCS HAUTE CHARENTE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association CSCS HAUTE CHARENTE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du Règlement ANC 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 04 Juin 2021

Le Commissaire aux comptes
FIDAUDIT
Membre du Réseau Fiducial

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'P' that are connected and looped together.

François PINAULT

BILAN

Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			31.12.2019
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 134.74	15 134.74		1 722.00
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	15 134.74	15 134.74		1 722.00
FONDS COMMERCIAL				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTE (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	232 931.79	217 320.04	15 611.75	24 107.59
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	13 251.64	10 058.41	3 193.23	4 419.13
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	33 807.30	33 457.41	349.89	889.51
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	185 872.85	173 804.22	12 068.63	18 798.95
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22.00		22.00	22.00
PARTICIPATIONS EVALUEES SELON MISE EN EQUIVALENCE				
AUTRES PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	22.00		22.00	22.00
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	248 088.53	232 454.78	15 633.75	25 851.59
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES				
CREANCES D'EXPLOITATION	66 418.61	4 602.06	61 816.55	59 129.76
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	2 755.11	4 602.06	-1 846.95	-1 315.44
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	63 663.50		63 663.50	60 445.20
CAPITAL SOUSCRIT APPELE, NON VERSE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	577 037.02		577 037.02	492 785.24
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	55 926.03		55 926.03	103 045.06
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	445.44		445.44	445.55
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	699 827.10	4 602.06	695 225.04	655 405.61
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	947 915.63	237 056.84	710 858.79	681 257.20

BILAN

Passif	31/12/2020 Montant	31.12.2019 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	100 958.12	100 958.12
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	380 701.41	379 151.23
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU		
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	5 122.99	1 550.18
SITUATION NETTE (1)	486 782.52	481 659.53
AUTRES FONDS		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
RESULTATS SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCIERS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)		
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	486 782.52	481 659.53
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	16 665.00	22 000.00
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	16 665.00	22 000.00
PROVISIONS POUR RISQUES	81 779.19	61 157.77
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)	81 779.19	61 157.77
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	0.20	3 223.61
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	636.35	1 114.72
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	16 205.38	16 616.42
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	92 956.50	74 850.20
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	8 154.50	13 709.51
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	7 679.15	6 925.44
TOTAL DETTES (5)	125 632.08	116 439.90
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	710 858.79	681 257.20

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Toutes les écritures

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	2 017.00		2 934.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	54 603.10		89 605.31
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		54 603.10	89 605.31
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	591 856.84		598 344.47
VERSEM. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			20.00
DONS MANUELS			20.00
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		591 856.84	598 364.47
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	2 600.80		7 069.35
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	6 000.00		6 000.00
AUTRES PRODUITS	5 300.19		16 501.06
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		662 377.93	720 474.19
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		124 878.99	182 427.94
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	17 408.88		18 819.06
SALAIRES ET TRAITEMENTS	384 279.65		381 161.42
CHARGES SOCIALES	101 509.89		99 627.53
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	10 217.84		12 587.44
DOTATIONS AUX PROVISIONS	20 621.42		3 390.77
REPORTS EN FONDS DEDIES	665.00		22 000.00
AUTRES CHARGES	976.84		538.99
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		660 558.51	720 553.15
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		1 819.42	-78.96

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	2.08		2.97
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	751.78		1 511.86
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		753.86	1 514.83
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		753.86	1 514.83
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 677.24		2 993.31
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		2 677.24	2 993.31
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	127.53		2 879.00
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		127.53	2 879.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		2 549.71	114.31

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		665 809.03	724 982.33
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		660 686.04	723 432.15
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		5 122.99	1 550.18
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	56 744.00		
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		56 744.00	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	56 744.00		
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		56 744.00	

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (871)	0.00	871 Prestations en nature	
861 Mise à disposition gratuite de biens		8710000 Bénévolat	36 744.00
8610000 Bénévolat	36 744.00	8711000 Locaux Personnel	20 000.00
8611000 Locaux Personnel	20 000.00	TOTAL (861)	56 744.00
Total charges contributions volontaires	56 744.00	Total produits contributions volontaires	56 744.00



I- Présentation et faits marquants de l'exercice 2020

- Total Bilan : 699 245.52 €
- Produits d'exploitation : 722 553.03€
- Résultat 2020 excédentaire de 5 122.99 €
- Durée de l'exercice : du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 : 1 an
- Faits marquants : Crise sanitaire COVID-19

II – Description de l'objet social du CSCS Haute Charente

Objet social de l'association (extrait statut associatif actualisé en 2009)

« L'association CSCS de Haute-Charente a pour but de :

- de rassembler et coordonner des services ou activités collectives d'ordre social, sanitaire, culturel, éducatif, sportif et de formation selon les besoins de la population du bassin de vie de Roumazières-Loubert et particulièrement des communes qui soutiennent l'association.
- de favoriser la rencontre des individus et des familles, le regroupement des associations et mouvements divers afin de promouvoir une vie de communauté pour l'ensemble de la population du secteur.
- d'assurer avec la collaboration des usagers du Centre Social et des organismes intéressés, la gestion matérielle de ces réalisations. »

Objectif du projet social agréé par la CAF de la Charente sur la période 2020/2023

- 1) Développer le sentiment d'appartenance à un territoire de vie en mutation
 - a. Soutenir l'initiative, l'innovation sociale et l'expérimentation au sein d'actions collectives
 - b. Favoriser l'engagement citoyen en s'appuyant sur le patrimoine local : humain, culturel et associatif.
- 2) Développer des procédés d'éducation partagée et de soutien à la parentalité dans une démarche d'éducation populaire.
 - a. Initier et faciliter les situations de transmission et d'apprentissage entre adultes, entre enfant et entre enfants et adultes
 - b. Favoriser des projets communs entre acteurs de l'éducation des plus jeunes : Parents/adultes-Etablissements scolaires-Associations.

3) Développer des solidarités inter-associatives et interpersonnelles

- a. Soutenir et favoriser les partenariats entre les associations
- b. Favoriser la mise en relation entre les habitants

III-Règles et méthodes comptables

- Les comptes annuels ont été établis en application des règles comptables générales et dans le respect du principe de prudence et conformément aux dispositions du Code du commerce et du Plan comptable général.
- L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2018-06.
- Il y a permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, continuité de l'exploitation, et indépendance des exercices.
- L'évaluation des éléments d'actifs inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IV-Règles et méthodes comptables retenues pour les immobilisations corporelles et incorporelles :

- Amortissement linéaire
- Taux : - Aménagement : 10 ans
- Véhicules : 5 ans
- Autres : 3 ans

V- Créances et dettes par échéances

	A + d'un an	A - d'un an
Dettes fournisseurs		16 205.38
Dettes fiscales et sociales		46 926.99
Dettes personnel		35 052.79
Autres dettes		8 154.50
Provision pour risque d'emploi		21 000.00
Créances d'exploitation		

VI- Provision départ en retraite

Conformément à la législation et aux années antérieures, une provision pour indemnité de départ en retraite des salariés a été calculée et constatée dans les comptes de l'exercice.

VII- Fonds dédiés

Les comptes 2020 sont établis selon les règles comptables fixées par le règlement ANC 2018-06 en matière de fonds dédiés. Concernant les subventions de fonctionnement reçues, la partie afférente à des dépenses non engagées est inscrite au compte 194000 « Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement reçues ».

VIII- Les subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables par l'association ne sont pas reprises au rythme des amortissements pratiqués car leur renouvellement incombe bien à l'association et non au financeur.

IX -Evénements significatifs de l'exercice

Fin janvier 2020, la crise sanitaire du Coronavirus a touché notre pays. Compte tenu de son caractère généralisé, de la période de confinement imposée par les autorités et du quasi-gel des activités économiques, il est évident que notre association est défavorablement touchée par cette crise. Il est en revanche impossible à ce stade d'évaluer précisément ses conséquences en termes financiers sur les exercices futurs.

X- Effectifs au 31/12/2020

Lionel VERSIER	Directeur	T Plein	151,67	
Laurence GENTIS	Secrétaire Comptable	T Plein	151,67	
Céline KABA FAUROT	Agent de communication	T Plein	151,67	
Karine DELIAS	Secrétaire/animatrice	T Plein	151,67	
Annick LIVENAIS	Agent de maintenance	CUI CAE Tpartiel		87
ANTUNES Patricia	Agent d'entretien	CDI Tplein	151,67	
Annabelle VAUDON	ESF	T Partiel	138,67	
Karine DERRAS	Animatrice	Tplein	151,67	
GOUJON Christophe	animateur	CDI Tplein	151,67	
JUBEAU Céline	Animatrice	CDI Tplein	151,67	
LEGER Laurent	Animateur	CDI Tplein	151,67	
MOREAU Cindy	Animatrice	CDI Tplein	151,67	
GENAIX Fabrice	Animateur	CDD Tplein		151,67
LELONG José	Animateur Yoga	Anim Sportif (chomage partiel)		
TOTAL			1 655.37	238.67
Equivalent T Plein			10.91	1.57

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

au 31/12/2020

Immobilisations	Valeur début	Acquisition	Diminution	Fin exercice
Logiciels	15 134,74			15 134,74
installation général façade	13 251,64			13 251,64
Matériel d'activité	15 766,69			15 766,69
Matériel couture	599,00			599,00
Matériel Vacances Familiales	8 582,39			8 582,39
Matériel de cuisine	4 020,93			4 020,93
Matériel ludo	1 653,14			1 653,14
Matériel Petite Enfance	2 331,06			2 331,06
Matériel circacien	854,09			854,09
Installation agencement	8 027,85			8 027,85
Matériel de transport	117 028,72			117 028,72
Matériel bureau et informatique	46 140,70			46 140,70
Mobilier	14 478,92			14 478,92
Matériel HiFi	196,66			196,66
Titres immobilisés	22,00			22,00
TOTAUX	248 088,53	0,00	0,00	248 088,53

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

au 31/12/2020

Immobilisation	Début exercice	Dotation	Sortie exercice	Fin exercice
Logiciels	13 412,74	1 722,00		15 134,74
installation générale façade	8 832,51	1 225,90		10 058,41
Matériel d'activité	15 731,28	539,62		16 270,90
Matériel couture	599,00			599,00
Matériel Vacances Familiales	8 582,38			8 582,38
Matériel de cuisine	4 020,93			4 020,93
Matériel ludo	1 653,14			1 653,14
Matériel Petite Enfance	2 331,06			2 331,06
Installation agencement	8 027,85			8 027,85
Matériel de transport	98 229,77	6 730,32		104 960,09
Matériel bureau et informatique	46 140,70			46 140,70
Mobilier	14 478,92			14 478,92
Matériel HiFi	196,66			196,66
TOTAUX	222 236,94	10 217,84	0,00	232 454,78

ANNEXES CLOTURE 2020

102 700 : Autres fonds associatifs sans droit de reprise

	Euros
Projet associatif investissement 2002-2004	10 882,40
Total	10 882,40

106 830 : Réserve de trésorerie

AN 2003	47 179,27
Projet associatif 2001	10 671,43
Résultat 2001	14 360,01
Projet associatif 2002	13 669,25
Résultat 2002	14 795,08
Projet associatif 2003	12 798,36
Résultat 2003	9 750,10
Résultat 2005	2 354,52
Résultat 2007	36 167,05
Résultat 2008	223 997,49
Résultat 2009	-15 474,40
Résultat 2010	26 290,00
Résultat 2011	-3 483,71
Résultat 2012	-2 510,35
Résultat 2013	-2 077,26
Résultat 2014	8 251,48
Résultat 2015	-12 754,95
Résultat 2016	-3 371,52
Résultat 2017	1 844,44
Résultat 2018	-3 305,06
Résultat 2019	1 550,18
total	380 701,41

106 830 : Etat des Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association

	Euros
Caisse d'Allocations Familiales	16 935,21
Conseil Général	5 640,61
D.D.A.S.S.	4 436,26
Centre Information Jeunesse	1 524,50
Mairie de Roumazières-Lt	3 048,98
Syndicat de Pays	3 840,50
D.R.T.E.F.P.	7 165,10
D.R.T.E.F.P.	1 471,74
Conseil Général (Planet Charente)	762,25
DRJS	7 622,45
CAF	4 000,00
CAF Tepee	10 020,00
CAF aménagement accueil 2010	2 809,46
Petite enfance CAF 2012	1 800,00
CAF Aménagement cuisine 2012	1 788,23
CAF Ludo 2012 000279	1 653,14
CAF Logiciels aiga 2013	1 767,94
CAF Véhicule VIVARO	6 472,35
CAF Ordis/formation RAM	7 317,00
total	90 075,72
TOTAL Réserve de Trésorerie	470 777,13

151300 Provision pour départ en retraite

	Euros
2006	8 394,25
dotation 2007	2 314,07
dotation 2008	1 143,38
dotation 2009	2 015,63
dotation 2010	2 939,87
dotation 2011	638,91
dotation 2012	1 326,88
dotation 2013	1 713,25
dotation 2014	3 174,08
dotation 2015	772,33
dotation 2016	4 584,76
dotation 2017	5 384,43

dotation 2018	2 365,16
dotation 2019	3 390,77
dotation 2020	1 462,13
Total	41 619,90

194000 Fonds dédiés

	Euros
santé BV CARSAT/divers 2019	16 000,00
Département aide culturel JMA	665,00
Total	16 665,00

408 100 :Frs factures non parvenues

	Euros
CAC 2020	4 944,00
Total	4 944,00

468 600 : Charges à payer

régul PS ALSH	3 439,67
PS artistique Penf	98,40
Repas fin d'année	2 000,00
sacem jma	500,00
remb usagers yoga	16,00
Usagers Genouillac 2019 reversement	720,25
timbres déc	133,93
carburant déc	100,25
revers FCOL adh marche nordique	286,00
Spectacle Zygomat BV	860,00
Total	8 154,50

468 700 : Produits à recevoir

Uniformation	2 200,00
IJSS Prévoyance CG nov	204,96
TAD Déc	560,00
Jeunes Aides Rlt déc	147,00
Total	3 111,96

471 000 : autres comptes débiteurs/créditeurs

caution salle des fetes 2019	400,00
Total	400,00

486 000 : Charges constatées d'avance

machine à affranchir 01/09/20 au 31/08/21	445,44
Total	445,44

487 000 : Produits constatés d'avance

PS CAF CLAS 2020/21 (12670,15*6/10	7 602,15
Douchette APTIC	77,00
Total	7 679,15